

BB/12

MINISTÈRE DE LA JUSTICE - CHANGEMENTS DE NOMS, COMMISSION DU SCEAU

Intitulé : MINISTÈRE DE LA JUSTICE-CHANGEMENTS DE NOMS, COMMISSIONS DU SCEAU

Niveau de classement : sous-série du cadre de classement

Dates extrêmes : an XI-1830

Importance matérielle : 3,20 m.l. (22 articles)

Conditions d'accès : librement communicable.

Noms des producteurs : ministère de la Justice, division (puis direction) des affaires civiles et du sceau.

Histoire des producteurs :

Depuis la loi du 11 germinal an XI, les autorisations de changements de noms (par addition ou substitution de nom) sont accordées par acte du Gouvernement. Les dossiers de changements de noms proviennent du bureau de l'état civil (à partir de 1810) puis à partir de 1831 du 4^e bureau (devenu 2^e bureau en 1832) de la direction des affaires civiles et du sceau.

Modalités d'entrée : versements.

Histoire de la conservation :

Les dossiers de demandes ouverts de l'an XI à 1821 sont conservés aux Archives nationales dans BB/12 puis dans BB/11 (mêlés aux dossiers de naturalisations, de dispenses pour mariages et autres dossiers du sceau, dans le groupe BB/11 167 à 13391) pour ceux ouverts à partir de 1821.

Présentation du contenu :

La sous-série BB/12 comprend, d'une part, des dossiers de demandes de changements (ou additions) de noms classés par ordre chronologique d'enregistrement des demandes (de l'an XI à 1821), d'autre part, des documents concernant la Commission du sceau qui avait dans ses attributions tout ce qui concernait les titres nobiliaires, les armoiries, les majorats, les dotations, le sceau des lois et des lettres patentes (entre autres de celles de naturalité, de dispenses pour mariage, d'autorisations de servir à l'étranger). Dès l'an XI, les dossiers sont classés dans un ordre numérique : pour retrouver un dossier déterminé, il faut donc connaître impérativement le numéro d'enregistrement qui lui avait été donné au ministère de la Justice.

Instruments de recherche : Voir l'[État des inventaires](#)

Sources complémentaires :

- Autres parties du même fonds :

Archives nationales (Paris) : à partir de 1821 (et jusqu'en 1930), les dossiers de changements de noms sont classés dans BB/11. La majeure partie des archives de la Commission du sceau se trouve dans BB/29 et BB/30. Les dossiers de 1931 à 1991 sont conservés au ministère de la Justice.

- Archives d'autres producteurs en relation :

Les fonds des tribunaux de première instance (les changements de noms par voie gracieuse, avec les rectifications de noms par voie judiciaire, étaient instruites par les tribunaux de première instance (aujourd'hui par les tribunaux de grande instance) sont conservés dans la série U des Archives départementales.

Sources de la notice :

- Ségolène de Dainville-Barbiche, *De la justice de la Nation à la justice de la République, 1789-1940. Guide des fonds judiciaires conservés au Centre historique des Archives nationales*, Paris, Centre historique des Archives nationales, 2004, in-8°, 323 p.

- *État sommaire des versements faits aux Archives nationales par les ministères et les administrations qui en dépendent*, tome IV (versements du ministère de la Justice).

- *Les Archives nationales. État général des fonds* (tome II), publié sous la direction de Jean Favier, directeur général des Archives de France, 1978.

Date de la notice : 2006

Auteurs de la notice : Danis HABIB (Sélogène DE DAINVILLE-BARBICHE)

BB/12/1 à 11.

Demandes de changements de noms (ordre chronologique). An XI-1821.

BB/12*/12 à 19.

Commission du sceau : rapports et conclusions du commissaire du roi au sceau de France, affaires relevant de la commission du sceau. 1816-1830.